

Musicien instrumentiste (instruments à percussion)

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Artiste musicien.
Professeur de musique.
Musicien intervenant.
Musicien classique.
Musicien de bal.
Musicien de jazz.
Musicien de rang.
Musicien de studio.
Musicien de variétés.
Musicien d'orchestre.
Musicien soliste.
Musicien-chercheur.

Codes

- **CITP88** : 2453
- **ROME1999** : 21212
- **CITP2008** : 2652
- **PCS-ESE 2003** : 354 b

DESCRIPTIF

Le musicien interprète à l'aide d'un instrument à percussion tout ou partie d'une œuvre musicale, en soliste ou dans une formation musicale devant un public ou en studio d'enregistrement, dans un ou plusieurs répertoires. Il peut aussi composer et/ou enseigner la musique.

Les instruments à percussion se répartissent en 3 grandes classes :

1 - **Les membranophones** dont le son est produit par la vibration d'une membrane tendue sur un cadre. La membrane est frappée directement par la main : DJEMBE, CONGA, BONGO, TAMBOURIN... ou à l'aide de

baguettes, mailloches, ou balais : TAMBOUR,CAISSE CLAIRE, GROSSE CAISSE, TIMBALES, TOM....

2 - **Les idiophones** dont le son est produit par la percussion du corps de l'instrument en bois ou en métal et sans membrane. La percussion se fait avec des baguettes, des mailloches : CYMBALE, CHARLESTON, XYLOPHONE, CLOCHE, GONG... Elle se fait également directement à la main ou par une autre partie de l'instrument : CASTAGNETTE, MARACAS,TRIANGLE...

3 - **Les cordophones** dont le son est produit par la percussion de cordes : PIANO, CYMBALIUM...

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

Les professionnels du spectacle peuvent exercer aussi bien dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel. Le plus souvent ils ont le statut d'intermittent du spectacle avec un ou plusieurs contrats CDDU (Contrat à Durée Déterminée d'Usage).

En 2022, 304 000 intermittents ont travaillé au moins 1 heure pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage*.

En 2023, dans le **spectacle vivant** on comptait 26 126 employeurs relevant des secteurs privés, publics et prestataires techniques. 146 100 hommes et 105 280 femmes, d'âge moyen 41 ans pour les hommes et 37 ans pour les femmes, ont travaillé dans ces secteurs**.

En 2023, dans l'**audiovisuel** on comptait 8654 entreprises de production audiovisuelle et cinématographique employant 144 851 hommes et 106 512 femmes**.

Sources:

*ARTCENA « Statistiques 2022 sur les métiers du spectacle »

** cpnef: sv et av « Tableau de bord statistique-les entreprises et l'emploi dans le spectacle vivant, données 2023 »

- Dans le spectacle vivant, en 2022 (artcena.fr, statistiques 2022), on compte 76444 professionnels de musique et de chant dont 30% sont des femmes. Ils se répartissent selon la pyramide des âges suivante :

-19	20/25	26/35	36/45	46/55	>56
1%	8%	27%	28%	20%	15%

Ce sont en grande majorité des intermittents (98%).

- D'après des statistiques datant de 2003 :

25 000 musiciens dont 2 000 en orchestre.

24 % de femmes en 2003 (17 % de femmes chez les interprètes de musique populaire et 44 % chez les interprètes de musiques savantes).

Moyenne d'âge : 38 ans (hommes) et 36 ans (femmes) en 2003.

37 % résident en Ile-de France.

Souvent intermittents du spectacle.

Le premier contrat est signé en moyenne à 23 ans.

il y aurait plus de 80 métiers dans toutes les branches de la filière musique : disque, spectacle, médias, organismes..et dans tous les courants musicaux (rock, chanson, musiques du monde, métal, hip hop, jazz, musiques électroniques, etc...).

Le musicien est très souvent payé au cachet lorsqu'il est intermittent.

Il peut être également salarié permanent au sein d'un orchestre et/ou d'une école de musique.

Formation professionnelle :

Un apprentissage dès l'enfance est préférable pour espérer faire carrière . Les conservatoires de musique classés par l'État proposent plusieurs cycles de formation dès l'âge de 5 ans. Dès le collège, on peut intégrer une CHAM (classe à horaires aménagés en musique).

Certains musiciens professionnels sont autodidactes, d'autres ont suivi une formation professionnelle :

- Conservatoires nationaux supérieurs de musique (CNSM)
- Diplômes d'Etat de professeur de musique délivrés par un conservatoire national ou régional (CNR) ou une école nationale de musique.
- Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) en éducation musicale.
- Ecoles privées.

Evolution de carrière

Compositeur.

Enseignant (école, collège, lycée).

Enseignant au Conservatoire par concours de la fonction publique territoriale.

Organisateur de festivals de musique.

Collaborateur et/ou directeur artistique (télévision, radio)

Collaborateur et/ou facteur d'instruments de musique